



Formation accessible
aux personnes en
situation de handicap

Formation de

« Sauveteur Secouriste du Travail (SST) »

- **Public visé** : Tout salarié d'entreprise
- **Prérequis** : Aucun
- **Objectifs** : Rendre capable le candidat SST, face à une situation d'accident, de protéger, d'alerter et de porter secours à toute personne et d'être un acteur actif de la prévention dans son entreprise.
- **Contenu** : Conformément au document de référence du dispositif SST – V8 - 01/2021 :
 - Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise
 - Protéger de façon adaptée
 - Examiner la victime
 - Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime
 - Secourir la victime de manière appropriée
 - Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
 - Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention
- **Durée** : Durée minimale de 14 heures
- **Modalités pratiques et logistiques** : Formation organisée au sein de l'entreprise utilisatrice avec qui il est déterminé :
 - le déroulement des journées (horaire, salle...),
 - modalité de restauration.
- **Délais d'accès à la formation** : L'entreprise utilisatrice peut inscrire de 4 apprenants minimum à 10 maximum. La liste des participants devra être arrêtée au plus tard 5 min avant le début de la formation.
- **Accessibilité aux personnes en situation de handicap** : Prendre contact avec le service formation.
- **Lieu de la formation** : Lieu de formation déterminé avec l'entreprise utilisatrice ou dans nos locaux.
- **Méthodes mobilisées** : L'UDSP 63 dispense la formation avec son matériel pédagogique : mannequins d'entraînement (adulte, enfant et nourrisson), défibrillateur, maquillage, ordinateur, vidéoprojecteur... La formation est à la fois théorique et pratique, alliant exposés interactifs, phases d'apprentissage et mises en situation.
- **Modalités d'évaluation** : Organisation de 2 épreuves certificatives en fin de formation, en utilisant les grilles de certification de l'INRS permettant de valider l'ensemble des 8 compétences.
- **Possibilités de validation d'un/des blocs de compétences** : La validation de la formation exige la validation des 8 compétences.

- **Equivalences, passerelles :** Une personne qui possède le SST, à jour de FMAC, est réputé détenir le PSC1.
- **Suite de parcours :** Le certificat de SST est valable 24 mois. Le SST doit suivre et valider une session de maintien et d'actualisation de ses compétences (FMAC) de SST pour prolonger la validité de son certificat de 24 mois.
- **Débouchés :** Être chargé par l'employeur de dispenser les gestes de premiers secours en cas d'accident du travail (délégation de l'employeur en matière d'hygiène et sécurité du travail).
- **Taux d'obtention des certifications préparées :** 37 Inscrits - 37 Reçus (source : Bilan activité 2020)
- **Documentation utile :**
Un livret SST à l'issue de la formation et aide-mémoire INRS
- **Tarif :**
Tarif forfaitaire de 1000 € pour un groupe de 4 à 10 stagiaires.



Remise pour les entreprises conventionnées
avec le Sdis 63 (Nous consulter)

- **Contact :**

Secrétariat formation de l'UDSP 63 :
Tél : 04.73.98.80.54
Courriel : formation-udsp63@orange.fr